

18 mai 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE — SÉCURITÉ Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats départementaux de solidarité territoriale 2017-2019 à 5 communes : 396 919,81 euros

En 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des Communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Conseil départemental correspondantes.

L'Assemblée départementale a approuvé les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination de 5 communes de moins de 5 000 habitants au regard des plans de financement prévisionnels des opérations retenues.

AUREL	29 321.86 euros
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	109 800.00 euros
METHAMIS	23 248.03 euros
SAULT	141 8210.00 euros
VILLARS	92 729.92 euros

Contrats de transition 2017 - 7 communes : 674 483 euros

En 2017, le Département a décidé la mise en œuvre du Contrat de Transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

170 305. 00 euros
72 108.00 euros
95 072.00 euros
77 641.00 euros
87 064.00 euros
81 632.00 euros
90 661.00 euros

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.)



C'est un document visant à optimiser sur un plan technique, stratégique et économique, les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques.

Il concerne toutes les routes ayant un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour. Trois échéances sont fixées au niveau national :

- Pour les routes de plus de 16 400 véh/j,
- Pour les routes de 8 200 véh/j à 16 400 véh/j,
- Pour une mise à jour de la deuxième échéance prévue au plus tard en juillet 2018.

Entre temps, le Conseil départemental a approuvé en septembre 2017 et a rendu public son projet de P.P.B.E.

Ce document dénombre 918 bâtiments points noirs du bruit (P.N.B) dont deux établissements scolaires.

Il intègre:

- Le projet de P.P.B.E, complété par les remarques enregistrées lors de la mise à disposition du public telles que résumées dans l'annexe 9 du P.P.B.E,
- Le rajout de la RD 8 à Bollène dans la liste des routes concernées par le P.P.B.E,
- La suppression de certains bâtiments ayant été détruits depuis la constitution du dossier.

En savoir plus





Courthézon: réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD950 à hauteur de la route de Jonquières et de la bretelle d'accès à la ZA Grange Blanche: 200 000 euros

Une convention entre la Communauté de Communes, le Conseil départemental et la Commune fixe les modalités foncières, techniques, administratives et financières et de réalisation de ces travaux d'un montant total de 757 000 euros.

Ces travaux comprennent:

- La réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD950 avec trottoirs et réseaux d'eaux pluviales,
- Le rabattement de la Route de Jonquières (ex RD43),
- Les équipements de la RD950 sur la partie filante (glissières, accotements, ilots),
- La signalisation de police.

Camaret sur Aigues: RD 43 - aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 43 à hauteur du chemin de Piolenc: 282 350 euros

Cet aménagement va permettre d'améliorer a circulation et de renforcer la sécurité au niveau de la zone d'activité.

Une convention entre le Conseil départemental, la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence et la Commune de Camaret sur Aigues pour la réalisation de ces travaux d'un montant estimé de 564 700, 00 euros.

L'opération sur la RD 43 consiste en :

- Réalisation d'un carrefour giratoire,
- · Signalisation verticale et horizontale,
- Travaux relatifs au réseau pluvial.

Construction de l'EDeS d'Apt: 106 750 euros

Afin d'offrir le meilleur service qui soit à la population dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités, le Conseil départemental a décidé la construction d'un nouvel Etablissement Départemental des Solidarités à Apt.

L'EDeS d'Apt actuel, trop vétuste pour être rénové, doit faire l'objet d'une nouvelle implantation sur le territoire d'Apt.

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a proposé au Conseil départemental de céder les emprises de terrain nécessaires à la construction d'un nouvel EDeS au lieudit «LA COSTE», entre l'Avenue de Lançon et la véloroute de Calavon, sur le site d'anciennes d'installations ferroviaires.



Centre routier d'Apt - acquisition des parcelles de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon nécessaires à l'implantation d'un nouveau centre routier sur la zone Perréal à Apt

Le Centre d'Exploitation et d'Entretien Routiers d'Apt, implanté, sur un terrain appartenant à l'Etat en zone urbaine avec un accès difficile et inapproprié, ne répond plus aux exigences d'un centre routier moderne et efficace, capable d'assurer, en toute sécurité,un service public de qualité par tous les temps. La Ville d'Apt, souhaitant concentrer en entrée de ville les services publics à proximité des commerces, a proposé en concertation avec la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, au Conseil départemental de céder des lots de parcelles suffisants pour redéployer et regrouper ses services sur le site du Parc d'Activité de Perréal, à proximité de la ZI Les bourguignons.



ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUERapporteur : Jean Marie Roussin

Répartition des crédits du dispositif «e-cg Vaucluse» 2018 : 34 100 euros

Le Conseil départemental, dans sa stratégie «Vaucluse 2025-2040» s'est engagé à contribuer à une société plus inclusive et solidaire.

A ce titre, il développe sur l'ensemble de son territoire un programme destiné à favoriser un égal accès pour tous aux TIC (Techniques de l'Information et de la Communication) : **«e-cg Vaucluse»**

Il s'agit de mener une action volontariste et structurante afin de poursuivre la lutte contre la fracture numérique et favoriser un égal accès aux TIC des Vauclusiens, en réponse à la double problématique de l'éloignement géographique des habitants de zones rurales et l'éloignement social des habitants des zones urbaines sensibles.

Les structures subventionnées dans le cadre du dispositif «e-cg Vaucluse» sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental. L'action de ces structures contribue à un déploiement uniforme des TIC sur le Vaucluse.

En savoir plus



Contact: Hôtel du Département Place Viala - 84909 Avignon cedex 9



Mise en œuvre de la plateforme éco-extraction de Valréas - participation départementale 2018 : 35 000 euros



Dans le cadre de sa stratégie Vaucluse 2025-2040, le Conseil départemental s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse en promouvant un cadre favorable à l'activité économique.

La plateforme d'éco-extraction de Valréas est implantée dans la Cité du Végétal, parc d'activités initié par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan. Le territoire de l'En-clave des Papes se situe au cœur d'une zone de production en plantes à parfum, plantes aromatiques et médicinales.

Cette Plateforme vise à développer de nouveaux procédés d'éco-extraction et à produire de nouveaux ingrédients végétaux éco-conçus.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur: Corinne Testud-Robert

Convention 2018 pour la promotion des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie : 42 000 euros

Le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les associations œuvrant à la promotion des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie conformément à son Agenda 21.

De plus 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025- 2040 qui prévoit qu'il s'engage à contribuer à une société plus inclusive et solidaire en prévenant les situations de fragilité.

Association Centre d'Etudes et de Développement des Energies Renouvelables (CEDER) - convention 2018 : 16 000 euros

Le CEDER assure la mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique dont la mission est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et de mobiliser les professionnels afin qu'ils puissent proposer une offre de qualité à des coûts maîtrisés.



Association Agence Locale pour la Transition Énergétique (ALTE) - convention 2018: 26 000 euros



L'ALTE assure le portage, en collaboration avec le CEDER, de la plateforme de la rénovation énergétique dont la mission est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et de mobiliser les professionnels afin qu'ils puissent proposer une

offre de qualité à des coûts maîtrisés.

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur: Christian Mounier

Dispositif «20 000 arbres en Vaucluse» conventions avec les communes de Vedène, du Thor, de Chateauneuf-de-Gadagne et de Roussillon : 30 500 euros

Volet du dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, il consiste à permettre, aux Communes et aux groupements de Communes qui en font la demande, de les aider à réaliser des plantations de qualité.

- 9 000 € pour la Commune de Vedène,
- 12 000 € pour la Commune du Thor,
- 4 000 € pour la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne,
- 5 500 € pour la commune de Roussillon.

TOURISME - COMMUNICATION - MARKETING TERRITORIAL

Rapporteur: Pierre Gonzalvez

Subventions Tourisme - Marketing Territorial 1ère répartition 2018 : 248 000 euros

Le Conseil départemental il s'engage au quotidien à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et à contribuer à une société plus inclusive et solidaire.

Dans ce cadre il soutient le tourisme sous toutes ses formes y compris les animations touristiques locales et contribuer ainsi à la promotion et à l'attractivité du Vaucluse.

En savoir plus





Participation du Conseil départemental aux opérations de propriétaires bailleurs privés ou propriétaires occupants modestes dans le cadre des programmes financés par l'anah et l'Etat 3ère répartition 2018: 26 150 euros

En 2017, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé, dans le cadre des OPAH portées par les communes ou les EPCI.

De plus, en novembre 2015, le Département avait statué sur le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage départementale, visant à soutenir la production de logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux dans le parc privé ainsi que l'amélioration des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes.

Enfin en décembre 2013, il avait approuvé l'avenant n°1 au Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique en Vaucluse sur la période 2014-2017, et avait décidé d'apporter une aide complémentaire pour les ménages propriétaires occupants éligibles à l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) au titre du programme « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre, des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants modestes ont saisi le Conseil départemental pour le financement de leurs projets de rénovation, d'adaptation ou de production, pour des logements destinés, soit à la location à loyer modéré, soit à une occupation en tant que résidence principal.

Participation financière du Conseil départemental :

- ●20 170 € aux propriétaires bailleurs engagés à louer des logements à loyer social dans le cadre de l'opah multi-sites de la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange, et du PIG du Pays d'Aix « Mieux Habiter, Mieux Louer »,
- ●5 980 € aux propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Contrats de ville 2015-2020 Programmation 2018 des villes de Sorgues, Monteux, Bollène, Apt, Pertuis, Carpentras, Cavaillon et Valréas : 180 900 euros

Le Vaucluse compte 12 villes et 11 contrats de ville : Avignon, Le Pontet, Carpentras, Monteux, Sorgues, Cavaillon, Apt, L'Isle sur la Sorgue, Pertuis, Orange, Bollène, Valréas.

22 quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés, définis par le seul critère de pauvreté monétaire. Les habitants concernés (13% des Vauclusiens) sont donc les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés, connus majoritairement des EDeS. Pour le Conseil départemental, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics et ce quelle que soit leur origine (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de soutien aux personnes dans leur quotidien.

Pour favoriser leur autonomie et réduire les inégalités sociales ou territoriales à travers des actions de proximité.

Elle s'organise dans le même cadre d'action territorialisée que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS, propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain, déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé.

C'est dans ce cadre, conditionné par l'intervention de la collectivité visant à soutenir la solidarité, la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire départemental, que les programmations 2018, arrêtées en comité de pilotage, ont été actés par l'Assemblée départementale pour 8 contrats de ville au profit de 8 communes.

Le contrat de la ville de Sorgues : 24 000 euros
Le contrat de la ville de Monteux : 9 500 euros
Le contrat de la ville de Bollene : 11 000 euros
Le contrat de la ville de Apt : 23 500 euros
Le contrat de la ville de Pertuis : 13 000 euros
Le contrat de la ville de Carpentras : 35 500 euros
Le contrat de la ville de Cavaillon : 38 400 euros

· Le contrat de la ville de Valréas : 26 000 euros





Contact: Hôtel du Département Place Viala - 84909 Avignon cedex 9



Dispositif de soutien aux des particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 3ème répartition 2018 : 42 300 euros

Depuis l'adoption de son Agenda 21, le Département a réaffirmé sa volonté de soutenir la maîtrise des consommations énergétiques et le déploiement des énergies renouvelables.

Aussi, le 21 janvier 2013, l'Assemblée départementale a statué sur le dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables. L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Ce dispositif permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie ;
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite;
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 44 foyers vauclusiens qui vont bénéficier du soutien du Conseil départemental.

<u>CULTURE - CULTURE PROVENÇALE —</u> PATRIMOINE Rapporteur : Elisabeth Amoros

Dispositif départemental en faveur du patrimoine - 1ère répartition 2018 -soutien au patrimoine inscrit ou classé monument historique : 320 300 euros

Dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine, le Conseil départemental intervient désormais en soutien au patrimoine protégé (classé ou inscrit) au titre des Monuments Historiques, sur des opérations majeures de conservation/restauration.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée départementale vient d'apporter son soutien pour cinq opérations exceptionnelles qui concernent l'église abbatiale de Notre-Dame de Sénanque, la chapelle des Pénitents gris de Carpentras, l'église paroissiale Saint-Pierre de Bédoin, la Tour d'Argent et l'escalier d'un immeuble sis rue Valmy à L'Isle-sur-la-Sorque.

En savoir plus



Subventions aux projets culturels - programme action culturelle - année 2018 -3^{ème} tranche : 501 100 euros

Depuis 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et, s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse.

C'est en cela que l'Assemblée départementale vient d'adopter l'attribution d'une 3ème tranche de subventions annuelles au titre de l'action culturelle, au titre d'ateliers l'expression artistique pour personnes âgées en perte d'autonomie et au titre actions d'éducation artistique en faveur de collégiens.

En savoir plus



Création d'une commission «Patrimoine en Vaucluse»

En 2017, le Conseil départemental s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine ambitieuse.

A ce titre il vient de délibérer sur la création, la dénomination, la composition, l'organisation et les modalités d'exercice d'une commission Patrimoine en Vaucluse.

Composée d'experts qualifiés elle formulera des avis techniques sur les opérations de restauration et mise en valeur proposées au Conseil départemental.

BUREAU

Garantie d'emprunt

Le Conseil départemental vient d'accorder à SCIC d'HLM GRAND DELTA HABITAT pour :

- ●Un projet de construction d'un ensemble immobilier composé de 11 logements individuels dénommée «Le Clos de Marsanne» situés chemin des Beaumes à Aubignan,
- ●Un projet de construction de 29 logements individuels résidence dénommée «Les Vergers de la Ricarde I» situés Allée de la Ricarde, à L'Isle sur la Sorque,
- •Un projet de construction de 29 logements individuels résidence dénommée «Les Vergers de la Ricarde l» situés Allée de la Ricarde, à L'Isle sur la Sorgue,
- Un projet de construction d'un ensemble immobilier composé de 19 logements semi-individuels dénommée «La Buissonnade» situés lieu-dit La Fabrique, avenue de la Croix Couverte à Pernes les Fontaines,
- Un projet de construction d'un ensemble immobilier composé de 15 logements collectifs dénommée
 «Le Palmyre» situés chemin de Reydet au Thor.

